

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE
APRES DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT SPONTANÉES POUR LA
CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION DE 3 HANGARS
À L'USAGE D'ABRI POUR AERONEFS SUR
L'AERODROME CHARLES LINDBERGH À LESSAY**

Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Gestionnaire de l'aérodrome :

Département de la Manche (50000)

Manifestation d'intérêt spontanée :

Le Département de la Manche a reçu 3 manifestations d'intérêt de la part de personnes souhaitant construire et occuper un hangar à usage d'abri pour des aéronefs.

Localisation :

Aérodrome Charles Lindbergh de Lessay



Descriptif :

Les manifestations d'intérêt concernent la construction de 3 hangars de superficie de 250 m², 285 m² et 100 m² positionnés sur la zone libre en jaune, en prolongement des hangars existants. Cette zone est d'une superficie totale de 2 200 m².



Conditions particulières d'occupation :

Compte tenu de leur localisation, l'occupation et l'activité envisagées devront être directement liées à l'activité de l'aérodrome et devront donc être compatibles avec les contraintes liées à l'activité de l'aérodrome. Les hangars auront pour vocation à recevoir une activité principale en lien direct avec l'activité de l'aérodrome.

Durée d'occupation envisagée : 20 ans

Autorisation accordée sous forme d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par le Département de la Manche.

Pas de participation financière du Département à la construction.

Redevance domaniale : redevance fixe de 1,61 €/m²/an au 1^{er} janvier 2023 (une indexation annuelle sera appliquée pour les années suivantes).

Disponibilité du terrain : à compter du 01/06/2023.

Modalités de la manifestation d'intérêt :

Le Département de la Manche invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès de la direction de la mer, des ports et des aéroports et à remettre un dossier comprenant :

- ✓ La description du projet envisagé, et notamment la surface concernée ainsi que les éléments permettant de juger de la qualité architectural de la construction.
- ✓ La description précise de l'activité envisagée.
- ✓ La destination envisagée de la construction en fin de concession.
- ✓ L'éventuel équipement de la construction de panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité renouvelable.

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Monsieur Thierry Leteissier, Responsable des agences portuaires et aéroportuaires 02.33.44.77.15 ou 06 59 40 07 32.

Date limite de remise d'une offre : avant le 8 février 2023 à 16H00

Adresse de contact : thierry.leteissier@manche.fr

Critères de choix de l'attributaire :

Les critères suivants seront pris en compte pour départager les candidatures :

- ✓ Pertinence de l'activité (lien avec l'aéronautique)
 - Activité très pertinente : 5 points
 - Activité non pertinente : 0 point
- ✓ Surface au sol de construction
 - Projet proposant la surface la plus importante : 5 points
 - Autre projet : (surface la plus importante/surface concernée x 5) points
- ✓ Avenir des constructions à l'issue de l'AOT (démolition, rétrocession au Département)
 - Rétrocession au Département : 5 points
 - Démolition : 0 points
- ✓ Qualité architecturale du projet
 - Projet de bonne qualité architecturale : 5 points
 - Projet basique : 0 point
- ✓ Présence de panneaux photovoltaïques
 - Intégration de panneaux photovoltaïques : 5 points
 - Pas d'intégration de panneaux photovoltaïques : 0 point